



## Refus d'agrément adoption

Par **Maeylis75**, le **24/10/2024** à **19:44**

Bonjour,

Je reçois ce jour mon refus d'agrément pour l'adoption. ( suite à un premier refus)

J'ai fait une demande seule,sans être mariée.

Les comptes rendus n emettaient pas de réserve et la justification principale de ce refus serait ma méconnaissance de l'enfant de moins de 12 mois.

J'ai suivi durant 3 ans le cursus d'éducatrice de jeunes enfants.

Donc non recevable, d'autant qu'à aucun moment on ne m'a questionné sur ce point.

Est il intéressant de recourir à una action au Tribunal Administratif ou est ce voué à l'échec?

Quel est le coût du recours à un avocat ?

Merci de vos réponses

Par **youris**, le **24/10/2024** à **20:32**

bonjour,

vous pouvez commencer par un recours gracieux auprès de l'organisme qui a pris cette décision de refus.

salutations